

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 8 avril 2020

AUX PRÉSIDENTES-DIRECTRICES GÉNÉRALES, PRÉSIDENTS-DIRECTEURS
GÉNÉRAUX, DIRECTRICES GÉNÉRALES ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES
ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

Mesdames,
Messieurs,

Dans le contexte de la pandémie à la COVID-19, le port du masque par le personnel soignant et les intervenants du réseau de la santé et des services sociaux prive les personnes malentendantes et sourdes d'une grande part de l'information qu'elles obtiennent normalement par la lecture labiale. Les services d'interprétation visuelle sont une bonne façon de soutenir la communication en pareille situation.

Afin de prévenir les infections à la COVID-19 et de faciliter l'accès aux services essentiels aux personnes sourdes et malentendantes, le ministère de la Santé et des Services sociaux encourage la pratique de l'interprétation visuelle à distance (IVD) dans son réseau, particulièrement dans les centres de dépistage, les centres désignés pour la prise en charge de personnes affectées par la COVID-19 et les milieux d'hébergement.

L'IVD s'actualise par l'utilisation d'un appareil portable muni d'une caméra, d'un micro, d'un haut-parleur et d'un accès à un réseau Internet à haute vitesse. Pour les usagers ayant un appareil personnel, nous demandons de privilégier son utilisation et que l'accès au réseau Internet à haute vitesse sans-fil (Wi-Fi) de votre établissement leur soit donné.

... 2

En terminant, nous vous demandons de rendre cette information disponible à l'ensemble des sites de votre établissement et de vous référer au Service régional d'interprétation desservant votre territoire si des informations complémentaires étaient nécessaires. La liste des coordonnées des ressources d'interprétation est jointe à la présente.

Enfin, vous trouverez ci-joint un court document explicatif sur l'IVD. Il est également possible d'obtenir plus d'information à l'adresse <https://sivet.ca/services/secteurs-dactivites/interpretation-video-distance/>.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,



Yvan Gendron

p. j. 2

c. c. PDGA des établissements de santé et de services sociaux
Mme Chantal Maltais, MSSS

N/Réf. : 20-MS-02502-13